



Rapport d'activité
Petite Enfance
Enfance Jeunesse

Année
2020

Préambule

Une année très particulière

La crise sanitaire que nous traversons depuis un an a bouleversé l'activité des services enfance jeunesse.

Outre la période de fermeture totale des services du 16 avril au 11 mai 2020, le fonctionnement des services et la pratique des équipes ont dû être fortement modifiés. De nombreux protocoles sanitaires ont dû être mis en place dans chaque service accueillant des enfants. Les professionnels ont dû s'adapter à de multiples contraintes liées au respect des gestes barrières, à la désinfection et à un encadrement particulièrement mouvant.

Ce rapport retrace l'activité dans un contexte inédit. Cette année ne peut être comparée à aucune autre, en terme de fréquentation, de projets portés et d'éléments budgétaires.

Petit enfance

éveil, apprentissage et motricité

1. Le multi accueil : la souris verte
2. Le relais assistants maternels
3. Le Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le multi accueil la souris verte

Qu'est-ce qu'un multi-accueil ?

C'est un établissement qui associe différents types d'accueils : accueil collectif régulier, accueil collectif occasionnel, accueil d'urgence, accueil en horaires atypiques ou décalés et/ou accueil familial.

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont prévisibles et récurrents. A temps plein ou à temps partiel, il fait l'objet d'un contrat. L'accueil est occasionnel lorsque les besoins ne sont pas toujours connus à l'avance, sont ponctuels et non récurrents. L'accueil d'urgence permet d'accueillir les enfants dont les parents rencontrent des difficultés de garde qui n'ont pu être anticipées en raison d'un événement imprévisible. L'accueil en horaires atypiques ou décalé.

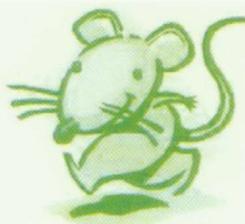
La Souris Verte a une capacité d'accueil de 20 places modulées, c'est-à-dire que le nombre d'enfants pouvant être accueillis varie selon les créneaux horaires, les jours de la semaine et les périodes de l'année (vacances scolaires notamment). Ainsi le multi accueil peut accueillir 20 enfants de 9 h à 17h les lundi, mardi, jeudi et vendredi des semaines de la période scolaires, pendant les autres créneaux la capacité d'accueil est minorée. La demande des familles étant moins importante, cela permet d'avoir moins de personnel présent dans la structure.

Quelques chiffres

39 enfants différents accueillis

210 jours d'ouverture (sur 255 jours ouvrés)

17 703.46 heures facturées



L'impact de la crise sanitaire

Le multi accueil a été fermé du 18 mars au 10 mai 2020. Les 17 et 18 mars deux enfants, dont les parents ont été considérés comme personnel indispensable en gestion de crise, ont été accueillis. Ces enfants ont par la suite été accueillis dans d'autres établissements d'accueil du jeune enfant.

A compter du 11 mai 2020, les établissements d'accueil du jeune enfant ont été autorisés à ouvrir à nouveau. Un premier guide a été diffusé par le ministère des solidarités et de la santé.

Il imposait notamment un effectif maximal de 10 enfants avec constitution d'un groupe fixe afin de limiter les brassages.

Pendant l'année 2020, 5 guides ministériels se sont succédés.

Les contraintes principales étaient liées au nettoyage et à la désinfection, à l'adaptation des gestes barrières pour les très jeunes enfants, notamment avec la mise en place d'une distanciation pendant les repas et la sieste.

L'obligation du port du masque pour les professionnels a été fluctuante, en raison de deux enjeux contradictoires : l'effet du port du masque sur le développement des jeunes enfants et la nécessité d'éviter la transmission du virus.

Des réunions d'équipes ont été régulièrement organisées pour expliquer les répercussions des protocoles sanitaires sur les pratiques des professionnelles.

Le multi accueil n'a pas connu de cas de COVID en son sein. Certains enfants et professionnels ont été isolés car ils ont été identifiés comme cas contact.

La fréquentation a été particulièrement impactée par la crise sanitaire (43% d'heures facturées en moins sur l'ensemble de l'année 2020). Il a fallu attendre la mi-juin pour atteindre environ 10 enfants présents chaque jour. Même si le guide ministériel du 18 juin permettait l'accueil de tous les enfants inscrits, la fréquentation a très rarement été supérieure à 10 durant l'été. Certains parents n'ont pas souhaité que leur enfant participe à accueil collectif. D'autres n'avaient plus besoin de mode de garde. A partir de la mi-septembre, le multi accueil a accueilli une quinzaine d'enfants par jour.

Les évènements marquants

Quelques évènements et activités notables ont émaillé l'année 2020

22 Janvier : ateliers parents enfants relatif au langage gestuel

Avril : pendant le confinement l'équipe a proposé une activité à distance : « couronne de fleurs »

10 et 11 décembre : ateliers caves à musique

Eléments budgétaires

Compte administratif 2020 :

Montant total : 330 268 €

Reste à charge de la communauté de communes : 188 702€

La CNAF a mis en place une aide exceptionnelle visant à réduire les difficultés économiques des établissements d'accueil du jeune enfant. Elle a ainsi pris en compte la baisse de recettes due à la diminution de la fréquentation et à la fermeture imposée de places ainsi que la hausse des dépenses liées à la désinfection des locaux et du matériel.

La caisse d'allocations familiales verse à la communauté de communes une prestation de service enfance jeunesse, en vertu de l'application du contrat enfance jeunesse. Cette prestation de service est de 41 607.27 € maximum, son montant varie en fonction de différents paramètres (taux d'occupation, nombre d'heures d'ouverture, modulation de l'effectif accueilli). Elle est versée à la fin de l'année N+1.

L'équipe du Multi-Accueil en 2020.

Isabelle SAINT LEGER, Directrice, Educatrice de Jeunes Enfants,

Caroline TARGY, Directrice adjointe, Puéricultrice,

Joëlle CRAMPON, Auxiliaire de puériculture,

Krystel JUMEAU, Auxiliaire de puériculture,

Christine CHATAIN, Animatrice, CAP Petite enfance,

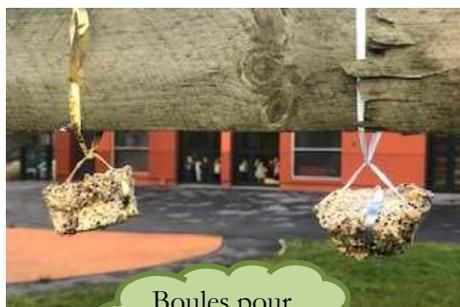
Ludivine VIEVILLE, Animatrice, CAP Petite enfance,

Angélique FAVEREL, Animatrice, CAP Petite enfance,

Véronique JUDAS, Agent d'entretien

Il y a eu également 4 vacataires pour des périodes très variables : Sonia ROUSSIN, Franca RAPHANEL, Séverine BAUDELLÉ, Vicky MAURIAUX.

Retour en image sur l'année 2020



Boules pour
les oiseaux

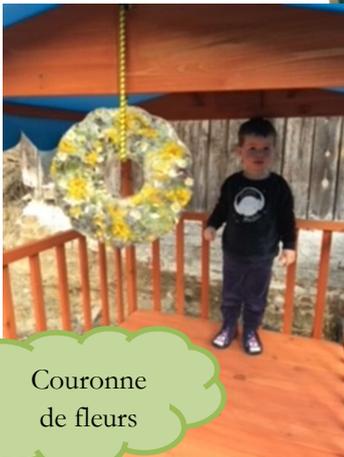




Riz coloré
transvasement



Caves à
musique



Couronne
de fleurs



Sortie chemins
de terre



Gommettes



Décoration
de Noël



Parcours



Le Relais Assistantes Maternelles

Qu'est-ce qu'un Relais Assistantes Maternelles ?

Le RAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels, des enfants et des professionnels de la petite enfance.

Le Ram est animé par un professionnel de la petite enfance qui a pour principales missions :



Informier :

- informer et conseiller les parents et les futurs parents sur l'ensemble des modes d'accueil, - accompagner les fonctions employeur et salarié (information générale en matière de droit du travail, droits et obligations de chacune des parties...),
- informer les futurs professionnels (conditions d'accès au métier d'assistant maternel, modalités d'exercice, aides possibles...),
- centraliser les demandes d'accueil spécifique (horaires atypiques, situations d'urgence, accueil d'enfants porteurs de handicap...).

Offrir un cadre de rencontre et d'échanges des pratiques professionnelles :

Le RAM contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile. Il favorise le partage d'expériences, interroge les pratiques, sensibilise aux besoins de formation et participe à la construction d'une identité professionnelle. Le RAM anime des ateliers d'éveil ouverts à tous : temps de socialisation pour les enfants et support à l'observation des pratiques professionnelles.

Le RAM est un service aux usagers gratuit financé en partie par la prestation de service CAF.

Le RAM est animé par Céline HUTIN.

Quelques chiffres

168 entretiens au RAM sur l'année

58 ateliers collectifs d'enrichissement des pratiques professionnelles

15 assistantes maternelles et 17 enfants différents y ont participé

Constats

Le territoire compte 138 assistantes maternelles pour 294 places occupées. Le nombre de professionnels n'a pas changé depuis 2019 mais il a tendance à diminuer chaque année.

Impacts de la crise sanitaire

Pendant le premier confinement, le relais assistantes maternelles a suspendu son activité. A la mi-mai, les permanences informatives sur rendez-vous ont pu reprendre. Les ateliers collectifs ont à nouveau été proposés début septembre. A compter de début novembre et du second confinement ils ont été à nouveau interrompus.

En ce qui concerne les entretiens au RAM, la fréquentation est stable par rapport l'année précédente. Le nombre d'ateliers collectifs est moindre qu'en 2019, pour autant le nombre d'assistantes maternelles et le nombre d'enfants y ayant participé sont relativement similaires à celui de l'année 2019. En début d'année, des ateliers ont été proposés à Mézières sur Oise, Origny Sainte-Benoîte, Essigny le Grand et Alaincourt. A compter du mois de septembre, tous les ateliers collectifs ont été organisés à Mézières sur Oise.

Eléments budgétaires

Le montant total du compte administratif est de 38 859 €, le reste à charge de la CCVO est de 16 709.46 €.

La communauté de communes perçoit également une prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) pour ce service : 11806.44 €

Montant à charge après versement de la PSEJ : 11 101.86 €.

Le lieu d'accueil enfants parents

Qu'est-ce qu'un lieu d'Accueil Enfants/Parents ?

C'est un service, totalement gratuit, anonyme, qui repose sur le libre choix des personnes de s'y rendre ou pas.

Le lieu d'accueil enfant parent (LAEP) est un espace ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s). Il permet au parent d'échanger avec d'autres parents et avec les accueillants sensibilisés au travail sur le lien enfants/parents. Les parents ne peuvent pas laisser seul leur enfant, ce n'est pas un lieu de garde. Par une approche basée sur l'écoute et l'échange, l'objectif du LAEP est de renforcer les liens entre les enfants (0-6 ans) et les parents, de valoriser les compétences et l'épanouissement de chacun, de rompre l'isolement social, de prévenir les dysfonctionnements dans la relation.

Le contrat de projet LAEP est en partie financé par une prestation de service CAF, cependant compte tenu qu'en 2020 nous avons fermé le service ; la CAF ne versera pas de prestation de service, le contrat n'ayant pas été rempli en terme d'heures d'ouverture au public.

Quelques chiffres

Nombre de permanences : 4 : 4 à Ribemont (Maison des services publics)

Nombre de familles accueillies : 2

Nombre d'enfants différents accueillis : 2

Les évènements marquants

Les permanences du LAEP se sont tenues de février à mars, elles ont été interrompues avec le confinement et n'ont pas repris. En effet, les conditions sanitaires rendent la réalisation d'ateliers difficiles.

La communauté de communes du val de l'Oise souhaite modifier profondément le fonctionnement du Lieu d'accueil enfants parents. La période de labellisation du service par la CAF se termine en 2021. Un nouveau dossier doit donc être constitué, ce sera l'occasion de repenser l'activité de ce service.

Eléments budgétaires

Le montant total du compte administratif est de 1 144 €. L'intégralité est à la charge de la communauté de communes.





1. Les accueils de loisirs sans Hébergement
2. L'aide à la formation BAFA.

Les accueils de loisirs sans hébergement

Qu'est-ce qu'un A.L.S.H ?

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement plus connu sous le nom de centre de loisirs, ou centre aéré, accueille des enfants de 3 à 17 ans pour des activités de loisirs éducatives soit sur le temps scolaire (accueil périscolaire) soit sur le temps des vacances (accueil extrascolaire).

Les enfants sont encadrés par des animateurs âgés d'au moins 17 ans et doivent être titulaires du BAFA ou en formation BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur). Le taux d'encadrement est fonction de l'âge des enfants (moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants ; plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants).

Chaque année, un projet pédagogique doit être fait par le directeur afin de fixer les objectifs pédagogiques, éducatifs et citoyens de la période de vacances.

Les accueils de loisirs sont soumis chaque année à une déclaration auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

La communauté de communes exerce la compétence « animation des accueils de loisirs sans hébergement pour les quatre premières semaines des grandes vacances », soit pour l'année 2020 du 6 au 31 juillet. Elle accueille les enfants de 3 à 17 ans et met en place des activités spécifiques pour les ados (14/17 ans).

Les accueils de loisirs sont financés en partie :

- ⇒ Par une participation des familles par enfant
- ⇒ Par une prestation de service CAF (0,54€ par heure /enfant)
- ⇒ Par le Contrat Enfance Jeunesse de la CCVO

Quelques chiffres

7 accueils de loisirs sans hébergement organisés par 3 gestionnaires différents : le centre socio-culturel de la vallée de l'Oise, les même pô peur et la communauté de communes du val de l'Oise.

6704 jours enfants réalisés, soit une moyenne de 358 enfants accueillis chaque jour sur le territoire.

Impact de la crise sanitaire

Les organisateurs ont dû s'adapter à la crise sanitaire. Une baisse de l'ordre de 30 à 50% de la fréquentation a touché les accueils de loisirs. Cette baisse a particulièrement concerné les plus de 10 ans.

La communauté de communes du val de l'Oise a assoupli les obligations à la charge des organisateurs. Ces derniers pouvaient aménager les horaires d'accueil des enfants, ainsi l'accueil de loisirs d'Origny Sainte-Benoîte a fait le choix de fonctionner uniquement les après-midis. En outre, les organisateurs pouvaient décider de ne pas organiser de sortie.

La communauté de communes a souhaité étudier la pertinence du maintien des circuits de ramassage collectif. En effet, le nombre de participants s'annonçant en forte baisse, les autocars de ramassage auraient circulé pour très peu d'enfants. Après un sondage auprès des parents, un seul circuit semblait indispensable (à destination de Séry les Mézières), les autres ont été supprimés.

Eléments budgétaires

Total du coût des ALSH de juillet : 53 605.77 €

Dont versement prestataires : 28 123.50 €

Reste à charge ALSH Ribemont : 12 381.10€

Reste à charge ALSH Séry les Mézières et Brissy Hamégicourt : 9532.97 €

Ramassage du matin et du soir : 3 568.20 €

Recettes : subvention de fonctionnement démarche qualité et accueil d'enfant porteur de handicap : 4 800 € (montant pour l'année 2019, montant 2020 encore inconnu)

Prestation prévisionnelle de service enfance jeunesse, montant inconnu à ce jour.

La caisse d'allocations familiales verse une subvention pour le ramassage du matin et du soir et une prestation prévisionnelle de service enfance jeunesse dont les montants sont encore inconnus.

Zoom sur les accueils de loisirs organisés par la CCVO

Quelques chiffres :

2 accueils de loisirs organisés par la communauté de communes du val de l'Oise :

- Brissy-Hamégicourt (3/5 ans), Séry les Mézières (6/17 ans), entre 11 et 26 enfants accueillis par jour
 - Ribemont, entre 29 et 39 enfants accueillis par jour
- 84 enfants différents accueillis

Impact de la crise sanitaire

Avant l'ouverture des accueils de loisirs, la communauté de communes a interrogé toutes les familles ayant inscrit un enfant en 2019, dans l'un des ALSH qu'elle gère. A la suite de ce sondage, il a été décidé de ne pas ouvrir le centre de Thenelles, en raison du très faible nombre de familles qui envisageaient d'inscrire son/leurs enfant(s).

Il a également été décidé de ne pas ouvrir de groupe « ado » à Séry les Mézières, étant donné l'incertitude sur la possibilité de proposer des mini camps. Bien entendu, les enfants âgés de plus de 12 ans pouvaient participer au centre mais ils étaient dans le groupe des grands.

Lors de la préparation des accueils de loisirs, les sorties n'étaient pas encore envisageables. Les plannings d'animation prévoient alors la venue d'intervenants sur des activités variées : sensibilisation à l'environnement, au handicap, sculpture sur bois, cirque... avec l'autorisation d'effectuer des sorties mi juin, les plannings se sont enrichis d'une sortie chaque semaine.

La CCVO a également modifié ses pratiques en terme d'inscription : les enfants pouvaient être inscrits à la semaine, à la journée ou demi-journée. Ce nouveau mode d'inscription a été apprécié par les parents.

La fréquentation a été très largement impactée par la crise sanitaire, notamment à Séry les Mézières :

Séry les Mézières/ Brissy Hamégicourt

L'équipe :

Stéphanie MASSART, directrice, titulaire BAFD

Clément ALLIZARD, équivalence BAFA,

Manon BENOIT, stagiaire BAFA,

Lisa BUFFET, titulaire BAFA, issue du cursus BAFA CCVO

Garance HACHEZ, titulaire BAFA, issue du cursus BAFA CCVO

Justine LEGRAND, stagiaire BAFA, en cours de cursus « formation BAFA CCVO »

Rachelle TRONQUOY, non diplômée

Emilie TRONQUOY, non diplômée

Magali BLOT, personnel technique

Les activités :

Les sorties suivantes ont été proposées aux enfants : accrobranche au parc d'Isle, Axo plage, Laby maïs, centre équestre du saint-quentinois et une journée à Blangy avec escalade et tir flu flu pour les moyens grands et randonnée nature pour les petits

Des intervenants ont également proposé des animations à l'accueil de loisirs : un intervenant sculpture sur bois a animé un atelier de création d'horloges et de magnets, le centre permanent pour l'environnement a appris aux enfants à réaliser un abri à insectes, N'JOY a proposé un grand jeu sur le thème de l'environnement.

A Ribemont :

L'équipe :

Priscille ALLART, Directrice, diplômée Master sciences de l'éducation,

Manon BIANCHINI, titulaire BAFA,

Orlane BIENCOURT, titulaire BAFA,

Sarah BRIDOUX, stagiaire BAFA, en cours de cursus « formation BAFA CCVO »

Aurélie BURTON, titulaire BAFA,

Sylvain CARDOT, stagiaire BAFA, en cours de cursus « formation BAFA CCVO »

Anastasia PAGNIER, titulaire BAFA,

Margot SWEERTVAEGHER, titulaire BAFA,

Arnaud TETU, stagiaire BAFA, en cours de cursus « formation BAFA CCVO »

Amandine THOMAS, stagiaire BAFA, en cours de cursus « formation BAFA CCVO »

Valentin THOMAS, titulaire BAFA,

Les activités :

Les sorties suivantes ont été proposées aux enfants : accrobranche au parc d'Isle, Axo plage, Laby maïs, et zoo d'Amiens.

Des intervenants ont également proposé des animations à l'accueil de loisirs : un intervenant sculpture sur bois a animé un atelier de création d'ardoises et de carillon en bois, N'JOY a proposé deux grands jeux sur le thème du voyage et sur la sensibilisation au handicap, la compagnie Isis a animé un atelier cirque.

Éléments budgétaires

Accueil de loisirs de Séry les Mézières et Brissy Hamégicourt :

Total dépenses : 20 791.25 €

Reste à charge CCVO 9288.97 €

Accueil de loisirs de Ribemont :

Total dépenses : 25 785.05 €

Reste à charge CCVO : 12 381.10 €

L'aide à la formation BAFA

Qu'est-ce que le B.A.F.A. ?

Le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs) est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs (ou centre de vacances et de loisirs).

Les trois étapes de la formation

La formation générale (8 jours)

Cette étape vous permet d'acquérir les connaissances théoriques pour assurer les fonctions d'animation. La validation de la session de formation générale par la DJS vous confère la qualité d'animateur stagiaire.

N.B. : il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le premier stage pratique.

Le stage pratique (14 jours)

Cette deuxième étape permet la mise en œuvre et l'expérimentation dans une structure de loisirs accueillant des mineurs. D'une durée minimale de 14 jours, il peut être effectué en deux fois au maximum. Le stage pratique doit être réalisé dans un centre de vacances et de loisirs habilité.

La session d'approfondissement (au moins 6 jours) ou session de qualification (au moins 8 jours)

Cette dernière étape permet d'approfondir, de compléter et d'analyser les acquis de votre formation. La session de qualification permet d'obtenir des prérogatives d'exercice dans un domaine spécialisé (voile, canoë-kayak, etc.).

La validation

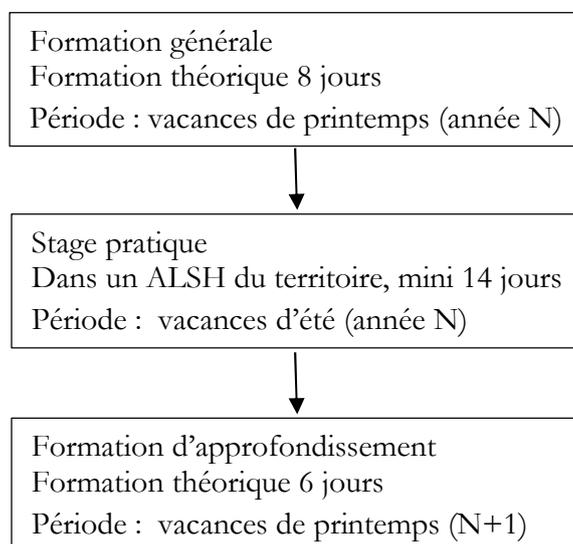
À l'issue de chaque session, l'équipe de formateurs ou le directeur, émet une appréciation sur les acquis au vu des objectifs propres à la session, sur l'assiduité, l'aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.

Action mise en place en 2018 avec un double objectif :

- Permettre aux jeunes du territoire d'accéder à cette formation onéreuse
- Aide les organisateurs d'ALSH à trouver des animateurs diplômés

La communauté de communes du val de l'Oise organise les formations théoriques du BAFA (formation générale et d'approfondissement) à Mézières sur Oise et participe au financement de ces deux sessions de formations. Le reste à charge des stagiaires est de 200 € pour l'ensemble du cursus.

Rappel du cursus BAFA mis en place par la CCVO



Impacts de la crise sanitaire

La communauté de communes a organisé en janvier 2020 une réunion d'information à destination des jeunes intéressés par le BAFA. Après instruction des candidatures, 19 jeunes ont été retenus pour la formation de base BAFA qui devait se tenir pendant les vacances de printemps 2020.

Cette formation a été annulée et aucune formation générale n'a pu être organisée avant l'été 2020. La formation d'approfondissement qui devait réunir 14 jeunes du territoire a également été annulée.

En juillet 2020, il a été décidé d'assouplir les conditions pour le suivi de la formation générale et de la formation d'approfondissement. Ainsi, les jeunes pouvaient choisir librement leur formation (organisme et dates). Onze jeunes, deux en formation générale et huit en formation d'approfondissement ont utilisé cette possibilité.

Les jeunes du territoire ayant participé le dispositif en 2020 :

Formation générale :

Lucas PARMENTIER, Vendeuil

Coline CORDIER, Origny Sainte-Benoîte

Céleste BISSESSUR, Berthenicourt

Formation d'approfondissement :

Marine BOUILLON

Sarah BRIDOUX

Inès DESJARDINS

Lauriane DEVILLERS

Maxence GUILLERMIN DESSAGETTES

Justine LEGRAND

Zoé MARQUET

Amandine THOMAS

Éléments budgétaires

Total du coût à la charge de la CCVO : 2214 €

La coordination Enfance-Jeunesse est assurée par **Hélène BUFFET**, et par le biais du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF verse une subvention pour cette coordination d'un montant de 35 016.96 € (montant 2019).